Commune / CPAS (*) de				
AVENANT 2 : DEMANDE DE CONNEXION À INFORUM VIA INTERNET POUR LES MANDATAIRES				
La commune / le CPAS (*) a la possibilité d'étendre la consultation d'inforum via internet à partir du 2024				
1. soit à l'ensemble du Collège ou du Bureau aux conditions suivantes :				
	entité de moins de 10.000 habita entité entre 10.000 et 30.000 ha		44 €/mois HTVA	
	entité de plus de 30.000 habitan		69 €/mois HTVA 99 €/mois HTVA	
2. soit à l'ensemble du Conseil communal ou du Conseil de l'Action sociale aux conditions				
suivantes:	entité de moins de 10.000 habita	ants :	85 €/mois HTVA	
	entité entre 10.000 habitants et		132 €/mois HTVA	
• 6	entité de plus de 30.000 habitan	its:	184 €/mois HTVA	
La Commune / le CPAS (*) choisit l'option :				
	connexion pour les membres du		0	
 option 2 : connexion pour les membres du Conseil communal / du Conseil de O l'Aide sociale 				
L'attribution de codes d'identification personnels dans le cadre de ce contrat est liée à l'exercice du				
mandat de chaque mandataire. Le droit à l'utilisation du code d'identification et du mot de passe se termine à la fin du mandat.				
A la fin d'un mandat quelle qu'en soit la raison, le code d'identification du membre sortant ne sera				
supprimé et le code d'identification du nouveau membre ne sera attribué qu'à partir de la notification du changement par l'administration communale / le CPAS au service inforum par voie				
écrite.				
Les fournisseurs d'inforum ne peuvent être tenus responsables de tout dommage lié à l'utilisation du support de télécommunication internet.				
Les conditions générales d'utilisation d'inforum sont disponibles sur internet à l'adresse				
http://www.inforum.be/PDF/conditions_generales.pdf. La commune / le CPAS garantit la connaissance et l'acceptation desdites conditions par chaque				
mandataire et ce, dès la première utilisation du code d'identification et du mot de passe.				
Fait à		, le		
Pour inforum		Pour la com	Pour la commune / le CPAS (*)	
Philippe Aernout,				
Directeur				
(*) biffer la mention inutile svp				

Merci de renvoyer ce document signé, accompagné du formulaire reprenant les coordonnées des membres du Conseil communal, du Conseil de l'Aide sociale, du Collège ou du Bureau, selon le cas, à l'adresse suivante : Inforum, Rue Royale 168, 1000 Bruxelles ou par email à helpdesk@inforum.be.